

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_130

**OBJET : DEUXIEME VERSEMENT AUX
STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE
(20%) – PAJ ET CSPG**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 9 Votants : 33</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 32 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Jean Claude SARTER à Laurette BOTTA, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN</p>
---	--

CONSIDERANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maitres d'œuvre des actions de la politique enfance jeunesse de la communauté de communes, en versant un deuxième acompte s'élevant à 20% de la somme versée en année N-1,

CONSIDERANT les montants versés lors du 1^{er} acompte de la subvention 2021,

CONSIDERANT les excédents constatés sur les comptes de résultat 2020 pour les associations « Pour l'Action Jeunes » et « Centre Social des Pays du Guiers » et le trop perçus que génèrerait le versement du deuxième acompte de la subvention 2021, et considérant également que le versement du solde en fin d'année permettra d'ajuster le montant de la subvention 2021,

CONSIDERANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

Associations	Montant Versé en 2020	1 ^{er} acompte 2021 50 % du montant versé en 2020	2 nd acompte 2021 20 % du montant versé en 2020
PAJ	170 203 €	85 102 €	/
CSPG	135 833 €	67 916 €	/
TOTAL	306 036 €	153 018 €	0 €

Le conseil communautaire, après délibéré ligne par ligne, à la MAJORITÉ :

- **VALIDE** les montants présentés
- **AUTORISE** la Présidente à faire procéder au mandatement desdites sommes.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 juillet 2021,


 La Présidente,
 Anne LENFANT
 